

SANITAIRES, VESTIAIRES, EAU ET REPAS

OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

OBLIGATOIRE - CRITÈRES SELON EFFECTIF ET LOCAUX

RPC-SUP-041

Renseigner l'effectif et les aménagements réellement disponibles ; appliquer les alternatives réglementaires uniquement lorsqu'elles sont permises.

ÉTABLISSEMENT

ZONE / UNITÉ

DATE

AUDITEUR / RESPONSABLE

Critère	Donnée site	Contrôle	Condition	Action / preuve	Validation
Eau potable fraîche disponible	Point :	Fonctionnel / propre :	Quantité / accès :	Action / échéance :	Visa :
Lavabos en nombre adapté, eau et séchage	Zone :	État :	Consommables :	Action / échéance :	Visa :
Cabinets d'aisance séparés et entretenus	Zone :	État :	Ventilation / accès :	Action / échéance :	Visa :
Vestiaires ou rangement sécurisé adapté	Effectif :	État :	Séparation propre/sale :	Action / échéance :	Visa :
Local ou emplacement de restauration selon effectif	Lieu :	Autorisation / aménagement :	Hygiène :	Action / échéance :	Visa :
Nettoyage et approvisionnement suivis	Fréquence :	Dernier passage :	Écart :	Action / échéance :	Visa :